

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 343 18 décembre 1975
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudof Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Victor Ruffly

343

Un signe

La nouvelle n'a, semble-t-il, pas encore passé la Sarine. Il est pourtant possible que l'apparition au grand jour à Zurich, la semaine dernière, d'une « association de médecins indépendants » soit un signe riche de promesses considérables.

En gestation depuis la campagne pour la révision de la loi sur l'assurance maladie, cette association (environ cinquante médecins qui se défendent, pour l'heure, de rompre avec la corporation médicale) mettait donc le nez à la fenêtre en organisant une récolte de signatures pour une pétition, destinée au Conseil fédéral, et demandant l'abrogation des nouvelles dispositions concernant la franchise, dispositions jugées « asociales ». C'est clairement annoncer la couleur, si l'on se souvient des prises de positions émanant des milieux médicaux sur le sujet...

Le reste du « programme » de l'association est à l'avenant. On met l'accent sur les forces politiques, les intérêts et la défense organisée des profits (industrie pharmaceutique, par exemple) qui gé-

lent toute tentative de réforme de notre politique de la santé ; on privilégie l'analyse des composantes économiques et politiques de ce secteur ; on insiste aussi sur l'importance des facteurs tenant aux conditions de vie et de travail, longtemps considérées comme intangibles ; on souligne l'importance de l'information de la population, de sa formation ; on rappelle qu'une politique de la santé renouvelée doit reposer sur un financement socialement équilibré et qui tienne compte du revenu et de la richesse ; on tient pour des alibis l'invocation systématique à la surconsommation médicale pour expliquer la crise de notre système de santé...

Lorsque l'on sait le poids de l'« establishment » médical sur les membres de ces professions, lorsque l'on sait qu'en définitive l'imagination même d'une réforme sérieuse de la politique de la santé a toujours buté sur l'immobilisme monolithique (au moins en apparence) du corps médical, lorsque l'on sait que l'élaboration de la politique de la santé est l'un des problèmes-clefs posé à notre société, la brèche qu'ouvre cette « association des médecins indépendants » doit être saluée.

L'intendance

Donc le projet de loi sur l'assurance-chômage a passé le cap du Conseil national sans trop de mal. A toutes les étapes, les propositions d'élargissement du système présentées par la gauche ont été repoussées à une large majorité, si bien qu'il faut admettre que cette révision n'est que le début d'un long combat (à quand l'accent mis sur la formation professionnelle ?). Reste maintenant à passer le cap du Conseil des Etats (mars), puis celui de la votation populaire...

Les délais se multiplient ; mais une question s'impose dès aujourd'hui : l'intendance suit-elle en matière d'assurance-chômage ? Sans même parler des réserves financières des caisses, fait problème en effet l'impressionnant afflux de nouveaux coti-

sants qui est une charge très lourde à supporter sur le plan administratif. Et si les institutions importantes parviennent à tenir le rythme, les autres sont le plus souvent débordées. D'où des conditions inadmissibles — délais de paiement des indemnités, ordres de marche quasi militaires pour le « pointage », notamment — faites aux chômeurs dont le quotidien est déjà fort précaire et difficile à supporter.

Aménager les principes, soit ; mais aussi intervenir jour après jour dans le fonctionnement des caisses dont le sommeil des années d'abondance était probablement encore plus lourd qu'ailleurs. Tolérera-t-on, par exemple, qu'à Bienne, ville touchée entre toutes, on laisse, dans le chaos le plus total, des chômeurs « partiels ou complets » attendre des semaines, voire des mois, le jour de leur premier « salaire » ?

Egalité des chances : ni la fin, ni les moyens

« Temps présent » jeudi dernier à la Télévision romande : la démocratisation des études ou le constat d'un échec.

Comment un reportage peut donner vie à des chiffres. Ces derniers sont connus implacables : selon le milieu social dont il est issu, un enfant a des chances très inégales de faire des études longues.

Les images ont donné vie à ces statistiques. En suivant deux jeunes de la banlieue lausannoise, dans leurs familles et à l'école, on a touché du doigt la manière dont l'institution scolaire est perçue ; voie royale de la réussite et de l'expression des possibilités d'un enfant pour les uns, mal nécessaire et mystère organisé auquel on n'ose pas trop demander pour les autres. Frappante également l'intériorisation par les couches populaires de leur place prédéterminée dans la hiérarchie scolaire : « le collègue n'est pas pour nous ! ».

Devant ces faits, ce témoignage, la casuistique de M. Junod, responsable de l'Instruction publique vaudoise, ne faisait pas le poids.

Echec relatif donc des cycles d'orientation et autres écoles moyennes qu'on a commencé à mettre sur pied à partir de 1962.

Les solutions ? Elles n'ont été bien sûr qu'effleurées. Tout d'abord porter l'effort sur les enfants jusqu'à huit ou neuf ans ; c'est dans cette première période de la vie que la sélection se produit, irréversible.

Mais surtout constater, avec l'un des participants au débat (qui a suivi le reportage), que même si le fils de manœuvre avait statistiquement autant de chances de devenir PDG que le fils de cadre, le système n'en continuerait pas moins à justifier la hiérarchie sociale, celle du pouvoir et de l'argent.

Mais surtout constater aussi que « l'égalité des chances », à naître, disait-on, dans les écoles

moyennes, reste encore largement du domaine de la propagande électorale. Plus particulièrement une des modalités de la « compensation pédagogique » demeure singulièrement sur la touche : les effectifs des classes. Or il est admis aujourd'hui qu'il est possible, dans une petite classe, de mener un travail pédagogique plus personnalisé qui supplée de façon plus adéquate aux inégalités du milieu.

A cet égard, une enquête menée par la « National Zeitung » en Suisse alémanique laisse songeur.

Tout au long des dernières années, le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants s'était révélé fort difficile. Actuellement par contre, alors que la vague démographique s'estompe et que déjà les effectifs scolaires primaires diminuent, les candidats à l'enseignement se font plus nombreux. Bonne occasion pour réaliser alors une réduction des effectifs des classes ? Non ! Les pouvoirs publics communaux et cantonaux semblent opter pour la mise au chômage des jeunes diplômés. Qu'on en juge plutôt par ces quelques chiffres ! Avant le constat, les revendications. Celles-ci se font jour depuis des mois à travers toute la Suisse sur la base des revendications développées par les syndicats d'enseignants. Le diagnostic de ces derniers, « grosso modo » : avec le recul démographique sensible depuis 1966 et la baisse des inscriptions dans les écoles inévitable dès lors, avec le départ des travailleurs étrangers aussi, avec la recrudescence enfin (née d'une propagande active menée à tous les niveaux pour le métier d'enseignant) des vocations d'instituteurs et de professeurs (en 1975, 15 % de jeunes maîtres en sus), toutes les conditions sont réunies pour mettre en chantier immédiatement la réduction du nombre des élèves par classes, une revendication qui ne date pas d'hier puisque, en 1973, on s'était mis d'accord, à l'échelle suisse, parmi les associations concernées, pour un maximum de 25 élèves par unité d'enseignement...

Donc, les sections cantonales des syndicats en cause ont lancé des initiatives populaires visant à ancrer dans la loi ce chiffre de 25 (25 élèves

au plus dans les classes primaires et gymnasiales, 20 au secondaire et 14 dans les classes spéciales ; autres dispositions : aussi longtemps que les effectifs ne descendent pas au-dessous des deux tiers de ce maximum, la classe ne sera pas dissoute ; dans les communes de moins de 2000 habitants, une tolérance exceptionnelle de cinq ou six élèves supplémentaires s'impose ; ces objectifs seront atteints dans les cinq années suivant leur acceptation par le peuple).

Déjà dans les cantons de Zurich, Soleure, Argovie, Bâle-Campagne et Bâle-Ville, de telles initiatives ont été lancées. La première consultation populaire aura lieu à Soleure ce printemps. Même débat à Lucerne où la VPOD s'est jointe au syndicat d'enseignants pour demander de ne pas dépasser le seuil de 26 élèves par classe. Un combat à peu près semblable a commencé, sous des « patronages » comparables, à Berne et à Saint-Gall.

Face à ces nouvelles exigences, quelle est la situation en Suisse allemande particulièrement, c'est-à-dire là où le mouvement de revendication a pris le plus d'ampleur ?

— A Berne, le gouvernement voit venir avec confiance le vote populaire : les classes primaires comptent en moyenne 24 élèves, même si 12 % des maîtres doivent encore se « débattre » avec des classes fortes de plus de 31 élèves... Une interrogation inquiétante : que fera-t-on de ces 20 % de professeurs, fraîchement formés, mais qui ne trouvent pas de travail ?

— A Bâle-Campagne, la moyenne est de 26 (proche donc des exigences des promoteurs de l'initiative en cours), mais la loi, elle, permet encore la constitution de classes de 30 ou 40 élèves selon les degrés. Répercussions immédiates pour les écoles normales : n'y seront plus admis par année que 100 jeunes gens et jeunes filles au lieu des 140 qui y suivaient des cours jusqu'ici. Le département, mis en cause, répond qu'une réserve de maîtres est salutaire.

— A Soleure, le responsable de l'Instruction publique a clairement fait savoir qu'il ne voyait pas

qu'un allègement des effectifs pourrait être favorable aux élèves : au contraire, de telles mesures compliqueraient encore davantage le système scolaire, déjà difficile à adapter pour certaines branches (chant, gymnastique, etc.). De fait, dans ce canton, les classes regroupent en moyenne 26 élèves, malgré des « pointes », qui touchent tout de même près d'un tiers des classes soleuroises, de 31 et plus. Ici encore le chômage des enseignants s'étend : ils seront fort probablement près de 50 au printemps prochain, et davantage au fil des années, puisque, d'ici à 1980, 600 nouveaux maîtres auront été formés, auxquels s'ajouteront, selon toute probabilité, des « anciens », de retour du secteur privé après les licenciements qui ne cessent de se multiplier.

— A Zurich, la situation paraît plus critique que dans les trois cantons précités : la moyenne est de 29 élèves par classe, mais 68 d'entre celles dénombrées sur le territoire cantonal regroupent encore plus de 36 élèves (normes légales : 32 ou 36 selon les degrés). Polémique entre le DIP et les syndicats d'enseignants : le premier ne voit pas poindre à l'horizon un quelconque chômage des maîtres, alors que les seconds ont recensé 35 chômeurs-enseignants depuis cet été.

— Avec Lucerne, on passe le cap des 30 élèves par classe, pour atteindre 31 (malgré la création de 40 à 50 nouveaux postes d'enseignants ces dernières années), avec des « pointes » considé-

rables pour 241 classes primaires, puisqu'elles regroupent, selon les cas, 36 à 45 élèves. Les autorités déclarent compter sur le ralentissement démographique pour améliorer la situation, mais ne prévoient en aucune façon de modifier les maximums inscrits dans la loi.

— Encore plus préoccupante est la moyenne du canton d'Argovie : 32 élèves (un quart des classes compte près de 35 habitués...), un total qui est certes bien inférieur au maximum légal, mais lorsque l'on sait que celui-ci est de 55, cela ne veut plus dire grand-chose ! Là non plus, aucune volonté de changement perceptible parmi les responsables politiques, bien que les premiers signes d'un chômage des enseignants apparaissent ; à l'inverse plutôt : on compte, en haut lieu, économiser quinze postes de maîtres...

— A Schaffhouse la plus haute moyenne : 33 élèves dans les classes primaires. Le chef du Département de l'instruction publique a communiqué qu'il n'était pas question de créer de nouvelles classes.

Une conclusion ? La société libérale est incapable de réaliser un de ses postulats fondamentaux, l'égalité des chances pour tous de gravir les échelons de la hiérarchie sociale ; et même elle semble refuser de se donner les moyens les plus élémentaires pour remplir cette mission. Un des enseignements de la « crise ».

LE CARNET DE JEAN-LOUIS CORNUZ

L'ABC

Réjouissant article, dans « Coopération » (27 novembre), de Maurice Métral, qui, sous couleur de s'en prendre à la grammaire et à l'enseignement de la grammaire, montre irrécusablement à quelles aberrations mène le mépris de la « grammaire », de la syntaxe — en un mot, de la langue. C'est malicieux, un peu perfide, mais démonstratif !

Tout y passe !

Les solécismes :

« Comment pourraient-ils (les maîtres primaires) ne pas répéter *ce dont* ils ont subi ? »

« ... comment concilier la rigueur livresque (...) à la liberté ? »

« Et l'Académie française n'a plus qu'une cérémonie à officier : celle de sanctifier n'importe quels mots... »

Les images grotesques :

« Le profane finira par utiliser une formule banale plutôt que de recourir à la fleur de rhéto-

rique avec les risques de la voir se faner avant même qu'elle n'éclore ! »

« ... enclaver la langue en des pacages tondus par l'érosion. »

Le charabia pur et simple, rendant la pensée incompréhensible :

« Il serait souhaitable, dès lors, que l'on puisse concrétiser les mots et les phrases par des formes symboliques afin que l'élève, avant d'en connaître la fonction abstraite, possède déjà l'architecture des mots et des phrases... »

Concrétiser par des *symboles*... — voit-on cela ? On ne le voit que trop !

« ... on commet par l'écriture de fausses interprétations mentales... »

Les lapalissades :

« A quoi sert la grammaire traditionnelle à l'heure où la langue devient avant tout un outil de communication verbale ? » — comme si elle n'avait jamais été autre chose !

Les clichés subtilement employés pour dénoncer le cliché (et c'est pourquoi je parlais d'un peu de perfidie) :

« Chablons éculés », « cliché académique » (mais le mot « académique », comme en d'autres temps le mot « scolastique », est à lui seul un cliché !).

Les « vérités » sortant tout droit du « Dictionnaire des Idées reçues » de Flaubert :

« Les élèves qui ont une bonne orthographe sont rarement doués pour le style. »

Le tout débouchant sur une dénonciation directe et pertinente de la « barbarisation » de notre langue, conséquence inévitable de ce mépris de la « grammaire » :

« On cite déjà Frédéric Dard avant Voltaire. On aura bientôt Guy des Cars à côté de Racine. »

« Dès lors, en pleine capitulation, on tolère tout... On germanise, on anglicise, on hispanise, on américanise, on soviétise... on argotise... on chinoise, surtout ! »

Merci, Monsieur Métral.

J. C.

Prospérité de la Suisse et pouvoir d'achat des travailleurs

La prospérité helvétique, un thème sur lequel les statisticiens peuvent broder à l'infini, un thème au gré duquel la Suisse apparaît souvent comme le paradis sur la terre capitaliste. Si l'on se contente en effet de comparer les revenus nationaux par habitant, rien ne semble résister aux Suisses, même pas les Américains, même pas, plus près de chez nous, les Suédois.

Il est vrai pourtant que le tableau s'assombrit,

sans devenir du reste catastrophique, lorsque l'on s'avise de mettre en parallèle les salaires moyens des travailleurs de l'industrie : Américains et Suédois passent alors en tête, suivis par les Suisses qui demeurent malgré tout dans le peloton des privilégiés.

Et si l'on affine encore davantage le diagnostic, jusqu'à comparer (comme le fait régulièrement de façon indirecte l'Union de Banques Suisses au

long de ses « Prix et salaires dans le monde ») le coût du « panier de la ménagère », on ne tarde pas à s'apercevoir que les « commissions » sont plus onéreuses de Schaffhouse à Genève que dans bien des régions urbanisées du globe.

Il est possible d'aller encore plus loin (la limite de l'exactitude des calculs est aussi donnée, à travers les cantons suisses, par l'insuffisance de l'appareil statistique) et de comparer les temps de travail nécessaires pour l'acquisition de biens précis. Ce genre d'études, qui se multiplient outre-

	<i>Suisse</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Suède</i>	<i>Gde-Bretagne</i>	<i>France</i>	<i>Allemagne féd.</i>	<i>Japon</i>
Maison particulière bon marché ¹	12 - 14 ans	3 - 4 ans	5 - 6 ans	4 - 5 ans	8 - 9 ans	9 - 10 ans	10 - 11 ans
Petite voiture	26 semaines	19 semaines	31 semaines	29 semaines	35 semaines	22 semaines	19 semaines
Machine à laver	141 heures	58 heures	109 heures	100 heures	173 heures	95 heures	54 heures
Téléviseur (noir-blanc)	88 heures	29 heures	63 heures	72 heures	122 heures	60 heures	39 heures
Complet (homme)	33,5 heures	18,5 heures	27,5 heures	32 heures	52 heures	30 heures	49,5 heures
Souliers (homme)	8,75 heures	6 heures	8 heures	8 heures	12 heures	8 heures	10 heures
Combinaison (femmes)	2,5 heures	55 minutes	1,75 heures	1,5 heure	3 heures	1,5 heure	2 heures
Nettoyage des habits	1,3 heure	28 minutes	1,3 heure	50 minutes	1,8 heure	58 minutes	47 minutes
Whisky (0,75 l.)	2,5 heures	1 heure	3,5 heures	3 heures	3 heures	1,5 heure	3,5 heures
Bière (6 bouteilles)	30 minutes	20 minutes	36 minutes	32 minutes	30 minutes	28 minutes	46 minutes
Cigarettes (1 paquet)	10 minutes	7 minutes	21 minutes	18 minutes	11 minutes	14 minutes	6 minutes
Viande hachée (kilo)	70 minutes	27 minutes	62 minutes	50 minutes	94 minutes	53 minutes	145 minutes
Oranges (kilo)	10 minutes	6 minutes	11 minutes	14 minutes	14 minutes	12 minutes	80 minutes
Beurre (kilo)	70 minutes	27 minutes	40 minutes	35 minutes	85 minutes	53 minutes	75 minutes
Pain (livre)	7 minutes	6 minutes	9 minutes	9 minutes	7 minutes	8 minutes	9 minutes
Œufs (douzaine)	17 minutes	9 minutes	16 minutes	19 minutes	26 minutes	18 minutes	18 minutes
Pommes de terre (kilo)	20 minutes	28 minutes	33 minutes	40 minutes	28 minutes	18 minutes	44 minutes
Lait (1 litre past.)	7 minutes	5 minutes	4 minutes	7 minutes	8 minutes	6 minutes	12 minutes
Salaire horaire d'un travailleur de l'industrie ²	11.40	13.—	11.90	7.—	7.10	10.30	6.80
Salaire disponible (moins les impôts, les assurances sociales, etc.) ³							
Célibataire	82,3 %	76 %	61 %	74 %	86 %	71 %	86 %
Couple marié (2 enfants)	85,4 %	85 %	74 %	85,5 %	106,2 %	78,6 %	91,4 %
Produit social brut par habitant (francs suisses)	22 000	18 500	20 000	10 000	16 300	17 200	11 600

¹ Prix et cours milieu 1975

² Selon les indications du BIT

³ Statistiques de l'OCDE

Atlantique, a au moins l'avantage de pondérer pour chaque pays considéré les effets de l'inflation et des cours de changes flottants. C'est à une telle tâche que s'est attelé récemment l'hebdomadaire « US News and World Report » pour la liste des biens reproduits ci-contre (voir aussi la NZ du 13 décembre 1975).

Le but avoué de la publication américaine : prouver que le standing du travailleur américain est encore très élevé, voire le plus élevé. Ce parti-pris mis à jour, il faut admettre que les spécialistes engagés ont soigneusement fait leurs comptes ! Les salaires horaires de base utilisés ont été, bien sûr, recueillis auprès des offices de statistique nationaux, mais l'on a évité d'autres écueils : dans la comparaison des prix des marchandises, on a veillé à prendre en considération des qualités semblables ou égales, provenant de lieux d'achat comparables. On n'a pas tenu compte de l'imposition et des coûts sociaux (pour un célibataire, il faut donc ajouter un quart du temps mentionné, pour des personnes mariées, un huitième), mais il n'y a rien là qui puisse modifier le « classement » des Suisses (que l'imposition frappe en moyenne moins que les autres travailleurs considérés).

Avertissement

Bref, à de moindres corrections près (influence du taux d'intérêt, des délais de paiement ?), et en tenant compte, il est vrai, du caractère arbitraire de toute étude de ce genre, ces calculs sont valablement significatifs. Or, que constate-t-on ? Le travailleur suisse est largement moins bien loti que la plupart de ses collègues des pays industrialisés ; il doit travailler par exemple, proportionnellement, plus longtemps pour l'installation de son ménage, et ainsi de suite (le long tableau que nous publions parle de lui-même)... Un rappel salutaire donc : la prospérité de la Suisse n'est pas celle des travailleurs suisses. Un rappel salutaire aussi au moment où l'on répartit les sacrifices dits de « crise ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les «structures»

On ne trouve pas encore la presse syndicale dans les kiosques, et c'est regrettable. Dans « SMUV Zeitung » (50), hebdomadaire de langue allemande de la FTMH, Richard Schwertfeger explique ce que peut être une « politique des structures ». Une question qui préoccupe toujours plus les responsables économiques en Suisse alémanique.

Il n'est pas question ici de résumer ce long article ; relevons tout de même une remarque fort judicieuse au chapitre de l'élimination des trop grandes capacités de production. Schwertfeger note que l'économie privée possède une certaine expérience dans ce domaine. Les cartels les plus solides de notre pays, ceux de la bière et du ciment, sont fondés sur une politique d'achat et de mise en sommeil d'entreprises à une certaine époque, après une période de concurrence sauvage.

Et l'auteur d'ajouter : « Nous ne serions pas étonnés si l'on aboutissait à de tels cartels à l'avenir dans la construction et dans les arts graphiques. On se rend ainsi compte que lorsque l'Etat ne pratique pas une politique des structures, ce n'est pas le marché qui la dicte, mais les groupements les plus puissants de l'économie, puisque, en règle générale, des cartels ou des entreprises importantes occupent l'espace laissé libre... »

— Pendant dix jours, un quotidien à gros tirage a été diffusé, lui aussi, hors des kiosques et, au surplus, gratuitement. Son titre « Faktuell 4 », journal pour les manœuvres 1975. Le numéro 10, sur dix pages, donne l'image d'un journal au style boulevardier avec, en page 1, le portrait du commandant de corps Hans Senn occupant les trois quarts de l'espace, le reste étant occupé par un ordre du jour de ce commandant de corps, le titre et les adieux de la rédaction.

Des quotidiens de la région où se recrutaient les troupes en manœuvre ont bénéficié de la dernière page ; en quelque sorte une aide active à la presse ! Le reste tenait en des informations militaires, des échos, beaucoup d'illustrations et de la publicité. La rédaction, nombreuse, était formée de journalistes mobilisés, souvent peu indulgents pour le style « Blick » dans le civil, et qui ont découvert qu'ils étaient aussi capables de l'assimiler.

C'est l'éditeur Jean Frey, concurrent de Ringier, qui a couru le risque de l'opération. On lui prête l'intention de lancer à l'occasion un « anti-Blick ».

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », la fin de l'enquête amorcée la semaine passée sur les « organisations de charité » dans notre pays. L'auteur présente une sorte de calendrier des collectes prévues dans l'ensemble des cantons suisses, et plus particulièrement à Zurich, pour l'année prochaine (les organisations en cause sont rangées selon l'ordre chronologique de leurs campagnes, avec des détails succincts sur leurs buts, leurs adresses et comptes de chèques, le résultat de leurs dernières collectes).

— Dans le supplément « politique et culturel » de fin de semaine de la « National Zeitung », des nouvelles de ces groupements de femmes de Frauenfeld (nous avons rapporté leur initiative dans ces colonnes) qui avaient décidé de mettre à jour les rapports commerciaux de notre pays avec le tiers monde, en montrant combien rapportent réellement aux producteurs des bananes vendues au prix fort en Suisse. Au long d'une réunion consacrée à la critique de leurs actions et à l'élaboration de leur plan de bataille pour les prochains mois, ces groupements ont décidé d'affréter eux-mêmes un bateau l'année prochaine, pour transporter sans intermédiaires vers l'Europe des bananes cultivées dans des coopératives panaméennes de production (des contacts précis ont déjà été pris à cet effet) ; le problème des débouchés en Suisse (le bateau sera chargé d'environ 200 000 cartons de bananes) est à l'étude...

Aménagement du territoire et intérêts des agriculteurs : presque la quadrature du cercle en pays vaudois

On ne répétera jamais assez que les 7 % de la population active, à savoir les paysans, tiennent, et entièrement, la moitié de l'espace ! Un constat qui a une importance extraordinaire aujourd'hui... Rallier le monde agricole à une politique d'aménagement du territoire qui généraliserait les zones agricoles reviendrait à diminuer singulièrement les possibilités d'atteinte aux sites et les coûts liés au logement. En fait, si les agriculteurs sont parfaitement conscients qu'ils ne peuvent rivaliser avec d'autres acheteurs lors d'offres de terrains, ils savent aussi qu'en tant que vendeurs, il leur arrive de profiter de la plus-value foncière. Ils s'estiment donc en droit de négocier le renoncement à cette plus-value, même si, par ailleurs, les zones agricoles leur garantissent l'avantage professionnel de la maîtrise foncière. Lors des débats sur l'introduction du principe des « zones » dans la loi vaudoise sur les cons-

tructions, en 1963, le député au Grand Conseil Cavat s'était fait le porte-parole de cette tendance en demandant que l'on procède à l'étude et à l'introduction dans la législation d'un système de péréquation permettant d'assurer dans toute la mesure du possible une compensation en faveur des propriétaires désavantagés (entendez ceux qui sont en zone agricole).

Aujourd'hui, à quelques mois du scrutin sur la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (elle aussi prévoit une compensation économique à l'agriculture, compensation encore mal précisée il est vrai), le citoyen vaudois va pouvoir comparer deux façons fort différentes de répondre simultanément aux exigences des agriculteurs et à celles de l'aménagement du territoire.

Le sujet est ardu, bien sûr; mais l'importance de l'enjeu mérite des développements détaillés.

En présence, d'une part, une initiative, dite initiative Delafontaine, et, d'autre part, un contre-projet émanant de l'autorité politique.

Cherchant à faciliter l'aménagement du territoire et à préserver l'aire agricole du canton, l'initiative Delafontaine vise notamment :

— « à permettre l'affectation durable des bonnes terres à l'agriculture ; »

— « à ramener et maintenir à sa valeur agricole le prix du sol affecté à l'agriculture ; »

— « à compenser la moins-value des terres affectées à l'agriculture en instituant une péréquation équitable entre la valeur de ces terrains et celle des terrains affectés à la construction. »

Créée pour assurer le fonctionnement du système, une fondation percevrait les contributions de péréquation qui seraient prélevées à la délivrance de tout permis de construire. Le montant de ces der-

nières correspondrait à quarante fois la valeur agricole de la parcelle.

Exemples : pour une parcelle de 1000 m² à Penthéraz, le prélèvement se situerait aux environs de Fr. 10 000.—; pour une même parcelle à Rolle, elle se situerait aux alentours de Fr. 16 000.—. Cette fondation verserait une contribution de péréquation égale à trois fois la valeur agricole des terrains aux agriculteurs qui accepteraient d'inscrire au Registre foncier une servitude personnelle d'affectation agricole excluant toute construction, excepté celles que nécessiterait l'exploitation (exemples : un domaine de 10 hectares à Penthéraz pourrait bénéficier d'une somme d'environ Fr. 90 000.— ; un même domaine à Rolle, d'une somme d'environ Fr. 120 000.—).

Le fonctionnement du système repose sur plusieurs variables qui sont, en ce qui concerne des

prélèvements, le rythme de la construction et la valeur des terrains agricoles qu'elle requiert (variation de la valeur dans le canton de Fr. —.15 le m² à Fr. 2.50 le m²) et, en ce qui concerne les versements, le rythme des demandes d'inscription des agriculteurs et la valeur agricole de leurs terres.

Le caractère difficile des temps (réduction du volume de la construction et recherche d'une certaine sécurité de la part des agriculteurs) tend à aggraver encore un déséquilibre entre les entrées et les sorties d'argent que des tests de simulation avaient déjà révélé en 1972, et risque de mettre sérieusement à contribution les ressources de l'Etat. Car si les ressources propres de la fondation ne lui permettent pas de verser toutes les contributions sollicitées, elle est autorisée à recourir à l'emprunt. Ces emprunts sont garantis par l'Etat qui en avance les intérêts lorsque la situation de la fondation l'exige ; il s'agira de plusieurs dizaines de millions annuellement.

Effets sur les loyers.

On ne peut non plus passer sous silence les répercussions du système de prélèvement sur les loyers en l'absence de leur contrôle. Les collectivités publiques, assujetties au prélèvement de la contribution comme les particuliers, devront, elles aussi prévoir des dépenses supplémentaires pour toutes les réalisations, telles que routes et établissements scolaires. Lorsque la fondation prétend mettre à la disposition de la construction des terrains à bâtir au prix de revient en pensant aux terrains qu'elle pourra un jour vendre, elle oublie de dire que les zones à bâtir, actuellement légalisées, permettent d'accueillir plus de 300 000 habitants nouveaux et, qu'en l'an 2000, le canton n'abritera pas plus de 50 000 habitants supplémentaires. Il faudra donc attendre longtemps pour que la fondation puisse remplir ce but souhaité et, jusqu'à ce moment-là, sur ce point, ses effets seront allés à sens contraire.

Les retombées du volontariat

Tout aussi aléatoires paraissent les effets du volontariat sur l'aménagement du territoire. Quelle sera l'origine des agriculteurs décidés à inscrire une servitude définitive d'affectation agricole sur leurs domaines ? Ne risque-t-on pas de voir une majorité d'entre eux venir de l'arrière-pays, c'est-à-dire des zones « froides » où la demande en terrains à bâtir est pratiquement inexistante ? En corollaire, on n'aura en rien contribué à la création de zones agricoles dans les régions « chaudes », celles convoitées par la construction... A l'échelle communale, le volontariat ne risque-t-il pas d'aboutir à des espaces agricoles rapiécés, en opposition complète avec ces territoires d'un seul tenant, recommandés tant par les conseillers agricoles que par les responsables de l'aménagement ? L'initiative ne supplée donc pas à une politique d'aménagement du territoire comprenant des zones agricoles.

Si elle a pour elle de rechercher la permanence des espaces affectés à l'agriculture, de tenter de supprimer l'endettement, le surendettement agricoles et de faire prendre conscience des inégalités qui règnent dans l'économie foncière, l'initiative Delafontaine, concoctée entre les années 65-70, propose un mécanisme qui ne peut fonctionner qu'à la faveur d'une surchauffe. L'évolution actuelle semble s'être ingéniée à mettre en évidence ses faiblesses, et il s'avère désormais qu'elle fait planer plus d'hypothèques qu'elle n'en lève.

Le projet du Conseil d'Etat

Depuis quelques années déjà, sans grand succès, le Conseil d'Etat vaudois cherche à obtenir des communes la création de zones agricoles dans le cadre des plans d'extension. On se souvient que son intention de ne plus accorder son approbation à des plans qui ne comprendraient pas une zone agricole, notifiée dans une circulaire aux communes du 11 août 1971, avait été vivement com-

battue par Claude Perey, alors député et président de l'Union des communes vaudoises, aujourd'hui conseiller d'Etat, responsable de l'Intérieur...

C'est à cette occasion que le Conseil d'Etat s'est engagé devant le Grand Conseil à associer étroitement mesures de compensation et modifications légales permettant d'imposer des zones agricoles, et en quelque sorte à répondre enfin à la motion Cavat !

Mesures de compensation

Les mesures de compensation liées à la création de zones agricoles prennent la forme, soit de prêts sans intérêts et remboursables en vingt ans au maximum, soit de ventes de terrains à des conditions favorables. Les bénéficiaires en sont les agriculteurs, et exceptionnellement les fermiers, dont les terres se trouvent en territoire ou zone agricole, et qui désirent améliorer les structures de leurs exploitations.

Chargée notamment de distribuer les prêts, la fondation d'investissement rural bénéficiera d'une contribution annuelle de cinq millions au minimum et de dix millions au maximum pendant douze ans. Sur les dix millions, la fondation pourra affecter deux millions à l'achat de terrains. Le financement sera garanti par une augmentation du taux d'imposition des gains immobiliers qui passent de 15 à 18 % pour certains immeubles et de 10 à 12 % pour d'autres.

En contrepartie, les communes seront désormais tenues d'avoir, soit une zone, soit un territoire agricole (au contenu identique caractérisé par l'interdiction de bâtir d'autres constructions qu'agricoles). Seule leur durée diffère : alors que la première est prévue pour vingt-cinq ans, le second ne l'est que pour dix, offrant ainsi une certaine souplesse à proximité des zones à urbaniser. Seules les communes en voie d'urbanisation totale pourront se soustraire à cette obligation (ce qui, en passant, ne saurait par exemple dispenser Lausanne de créer une zone agricole !).

Le territoire ou les zones sans affectation spéciale, neutralisés par l'arrêté fédéral urgent, deviennent désormais pratiquement des territoires ou des zones agricoles. Le changement est de taille.

Enfin, une modification apportée à la loi sur les améliorations foncières permettra de pratiquer la péréquation appelée réelle (procédé facilitant le remaniement parcellaire à la fois agricole et de terrains à bâtir).

Cherchant à atteindre des objectifs précis, en fait plus limités que ceux de l'initiative Delafontaine en ce qui concerne les structures foncières de l'agriculture, mais beaucoup plus pertinents en matière d'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat, en proposant cette nouvelle loi (accompagnée de modifications des lois sur l'aménagement du territoire, sur les améliorations foncières, sur les impôts directs cantonaux), présente une solution cohérente, et qui se trouve en conformité avec la teneur de la loi fédérale. Il faut toutefois souligner la modestie du montant de la compensation annuelle ; en dépit de l'effort consenti par la collectivité, dix millions semblent peu de chose pour un canton qui compte 7000 exploitants. Aussi le législateur a-t-il été réaliste en rédigeant l'article 10 suivant : « (...) Lorsque les demandes dépassent les possibilités financières de la fondation, il établit un ordre de priorité en tenant notamment compte de la situation personnelle des requérants (...) ».

La loi de la société industrielle

Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible d'envisager que l'aménagement du territoire vienne rétablir la santé économique d'un secteur qui a subi, et subit encore, la loi de la société industrielle. C'est tout de même une occasion de signaler que l'endettement agricole vaudois est de l'ordre du milliard, et de se demander quelles sont les pratiques bancaires, et autres, qui peuvent expliquer cet état de fait, sinon le justifier.

TÉLÉVISION

Un début

En cette rentrée d'automne-hiver, la nouvelle grille des programmes annoncée en 1974 n'est guère modifiée. Les mêmes mots tiennent lieu de politique : « à la rencontre du public et du pays », « pour aider à mieux vivre ». Ce retour aux sources, c'est pas la joie. Le folklore des citadins à la campagne, des démiurges aux champs s'enlise et devient franchement triste. L'humour et le sourire, c'est toujours ce qui manque le plus dans les programmes de la Suisse romande.

Il convient cependant de signaler une innovation attendue depuis longtemps : « L'antenne est à vous », une émission du département de l'information. Chaque jeudi, à 20 h. 20, un créneau de 15 minutes est donc ouvert ; réservé à des « mouvements ayant une conviction profonde, une idée à défendre ». Les conditions d'enregistrement étant les mêmes pour tous : décor, assistance technique, règles générales.

Une longue liste d'attente

Première : jeudi 6 novembre avec le MLF. Et se sont déjà succédé l'Union rationaliste, la Société suisse des officiers, Arcadie, etc. On se bouscule à l'antenne, la liste d'attente des participants sera longue.

Cette tentative d'ouverture de la télévision à des minorités est intéressante. D'abord parce qu'elle permet à des groupes, des associations qui n'ont pas l'occasion de faire valoir leurs idées, de « passer à la télé ». Etrange mythologie de l'image, certains lancent même des cartons à leurs amis pour les inviter à regarder le spectacle. Ensuite, parce qu'elle offre la possibilité d'utiliser le média TV, de faire une émission. Enfin, elle donne l'occasion de diffuser des messages engagés, qui ne sont pas amortis par les principes de l'équilibre, de l'objectivité.

Il faut le dire, les résultats sont plutôt décevants. Pas plus que les partis politiques, les groupes ne

savent utiliser les ressources de la télévision. Au commencement était le verbe... et les discours vont bon train.

Seul le MLF a su faire preuve, pour l'instant, d'imagination et d'invention en mobilisant divers moyens, en variant des messages : film super-8, images fixes, jeux, etc. Le tout sur un rythme rapide, avec des trouvailles et des clichés ; une conviction certaine, même si elle paraissait à d'aucuns artificielle, excessive, systématique.

Un rare courant

Quant aux autres émissions, il fallait vraiment beaucoup de bonne volonté pour les suivre : des personnages figés, sérieux, ennuyeux, soliloquant ou se renvoyant la parole. Une ou deux fois, le courant a passé parce que soudain une foi profonde animait un des participants. Mais à cette heure, les seuls téléspectateurs sont sans doute les intéressés eux-mêmes, les sympathisants ; le Suisse romand moyen dort, ou alors s'endort en regardant le petit écran.

Malgré ses limites, cette expérience « L'antenne est à vous » participe d'un mouvement de démocratisation de l'information. Qui est du reste pratiquée depuis plusieurs années selon des modalités diverses, dans plusieurs pays européens de démocratie comparable. En Grande-Bretagne, en Scandinavie, aux Pays-Bas, la pluralité de l'information atteint même un degré qu'on n'imagine guère en Suisse.

Prudence

En France, la loi du 7 août 1974, qui est à l'origine des nouvelles sociétés, stipule que « l'une des sociétés réserve une place privilégiée à l'organisation d'émissions consacrées à l'expression directe des diverses familles de croyance et de pensée ». Ainsi la 3e chaîne diffuse-t-elle depuis janvier 1975, chaque soir à 19 h. 30, une émission de 15 minutes « Tribune libre ». Des partis politiques, des associations et mouvements divers

ont déjà passé l'antenne. Sans difficultés majeures, et les diffusions se poursuivent.

Si l'on compare l'émission « L'antenne est à vous » avec les productions équivalentes dans d'autres pays, on constate donc que la formule de la TVSR est prudente. Et limitée. Le jeudi soir à 22 h. 30, c'est le ghetto. Et les syndicats, les partis politiques semblent écartés du créneau. Quant à la formule de l'émission, elle est encore insuffisante : les groupes n'ont pas à leur disposition une équipe film et ne peuvent faire passer leurs idées sous une forme de reportage.

« L'antenne est à vous », ce n'est ni la joie, ni le spectacle. Les discours après 22 heures passent mal la rampe. Pourtant cette émission introduit l'idée de pluralité et de service à la TV. C'est un début.

1976

Pour les rédacteurs de « *Domaine Public* », 1976 est déjà là avec ce numéro 343 : pour des raisons qui tiennent aux jours sur lesquels tombent les fêtes de fin d'année (contingences postales notamment), il ne nous est pas possible de vous faire parvenir DP 344 avant le 8 janvier prochain ! Avec nos meilleurs vœux (DP toujours en avance sur l'actualité !), trois notes rapides :

— Une bonne partie des abonnés ont déjà renouvelé leur bail pour l'année prochaine ; une marque de confiance que nous apprécions et dont nous vous remercions ; plus vite nous recevrons les derniers versements, mieux cela vaudra pour notre administration qui pourra ainsi se mettre à jour sans craindre des retours de vacances surchargés (profitez de l'occasion pour préciser votre adresse si vous recevez notre hebdomadaire irrégulièrement...) !

— Reste valable notre formule d'abonnement-cadeau : 60 francs pour régler votre abonnement et offrir DP à un destinataire de votre choix (nom et adresse à indiquer clairement au dos du bulletin).

— Ce numéro est le dernier de la série que nous avons fait parvenir aux personnes dont vous nous avez signalé l'intérêt potentiel pour DP (restent encore quelques adresses parvenues après coup et que nous utiliserons à la rentrée).